



**COMMUNE DE PRANGINS**  
**MUNICIPALITÉ**

**PRÉAVIS No 40/08**  
**AU CONSEIL COMMUNAL**

**DEMANDE D'UN CRÉDIT DE FR. 170'000.-**  
**POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION**  
**D'ENGINS DE JEUX POUR LES ENFANTS.**

**JEAN-JACQUES BRÜGGER, MUNICIPAL RESPONSABLE**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule.

Les places de jeux communales destinées aux enfants, sont situées aux Abériaux, dans la partie inférieure du collège de la Combe, aux Fossés et aux Morettes. Les jeux qui les équipent vieillissent plus ou moins rapidement, en fonction de la fréquence de leur utilisation, des conditions météorologiques et d'éventuelles déprédations. Le jeu situé à la Combe doit être changé, la réparation étant trop coûteuse, en rapport avec son âge.

Les normes de sécurité actuelles demandent que le revêtement du sol, dans le périmètre des jeux, soit conçu pour amortir les chutes. Nous avons aussi souhaité compléter l'offre de jeux sur les autres places, où il est souhaitable qu'un renouvellement partiel puisse avoir lieu périodiquement.

## 2. But et description.

Le type de jeux choisi est composé d'éléments colorés, appréciés par les enfants, selon l'expérience acquises dans d'autres localités. Le matériau utilisé est, pour certains modèles un mélange de fibre de bois et de résine thermodurcissable. Pour d'autre, il s'agit de bois, protégé par trois couches de laque polyuréthane. Les tubulures sont en aluminium ou en métal thermolaqué. Une attention particulière est accordée à tous les éléments de jonction et pièces d'assemblage qui doivent être protégés pour ne pas blesser les utilisateurs.

La fourniture de pièces détachées pour des remplacements éventuels est assurée par le fabricant jusqu'à dix ans après la fin de la commercialisation du modèle de jeux.

L'ancrage des jeux au sol est assuré par des fondations coulées, sur lesquelles sont fixés les jeux. Un périmètre est défini pour chaque jeu, par le fabricant. Il délimite la surface qui doit être revêtue par le sol souple. L'épaisseur de ce sol, composé de plusieurs couches successives, est déterminée par la hauteur de chute possible, propre à chaque jeu. Ce revêtement est de couleur rouge, en version standard, pour les prix indiqués dans l'offre.

## 3. Choix des jeux.

**Abériaux :**

- un jeu combiné pour les 5-12 ans, en remplacement du jeu en bois actuel, composé d'une plate-forme, 2 barres de glisse, un mat d'escalade, un escalier suspendu et un siège à ressorts.
- deux jeux à ressorts pour les 2-8 ans
- une balançoire double, en remplacement de l'actuelle.

**La Combe :**

- un jeu combiné, composé de 2 plates-formes et 7 jeux différents pour les 5-12 ans. Ce jeu remplacera l'actuel jeu combiné en bois, utilisé aussi par les élèves du primaire pendant les récréations scolaires. Il est souhaitable que sa conception facilite la surveillance des enfants, en n'offrant pas de "recoins" où on ne les voit pas.

**Les Fossés :**

- c'est la plus petite place publique de jeux du village, créée avant la construction du centre communal des Morettes. Elle était un lieu d'attente des mamans, à la sortie de l'école infantine et à côté du terrain de basket, déplacé depuis. Ici, nous prévoyons un jeu combiné pour les 2-8 ans, comprenant une plate-forme, une cabane, un toboggan, un escalier et un plan incliné.

**Les Morettes :** - un toboggan pour les 3-8 ans.

#### 4. Descriptif des travaux.

Le démontage des jeux qui doivent être remplacés, y compris les fondations qui doivent être retirées, ainsi que leur évacuation, pourrait éventuellement être effectués par le personnel de la commune, si les autres travaux du service le permettent. Comme cet élément n'est pas certain, un montant est prévu pour ce travail.

Chaque jeux demande, hormis la creuse et la construction des fondations, la mise en place de tout-venant comme support du revêtement souple, qui, lui, sera coulé sur place.

Il est nécessaire pour ce coulage que la température soit égale ou supérieure à 14° C pour assurer l'application et le séchage du sol. La pose de barrière de chantier pour protéger le sol souple pendant le séchage (12h) est indispensable.

#### 5. Montant des travaux sur la base d'offres rentrées.

Fourniture des jeux :	Abériaux	Fr. 15'717.60	
	Combe	Fr. 27'202.50	
	Fossés	Fr. 8'937.--	
	Morettes	Fr. 4'365.90	
			<b>Fr. 56'223.--</b>
Travaux préparatoires, terrassement, fourniture et bétonnage des socles, mise en place des revêtements souples, y compris les bordures, montage des jeux, réfection des zones sollicitées			<b>Fr. 107'909.--</b>
Démontage, transport et élimination (estimation)			<b>Fr. 5'000.--</b>
Location et pose de barrières pour la protection des sols souples			<b>Fr. 500.--</b>
	Total TTC		<b>Fr. 169'632.--</b>
	<b>Arrondi à</b>		<b>Fr. 170'000.--</b>

#### 4. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

##### le Conseil communal de Prangins

- vu - le préavis municipal No 40/08 concernant la demande de crédit de Fr. 170'000.-- pour l'achat et l'installation d'engins de jeux pour les enfants,
- vu - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï - les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,



attendu que - ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

- 1) - d'adopter le préavis municipal No 40/08 relatif à la demande de crédit de Fr. 170'000.-- pour l'achat et l'installation d'engins de jeux pour les enfants,
- 2) - d'accorder un crédit de Fr. 170'000.-- pour financer l'achat et l'installation d'engins de jeux pour les enfants,
- 3) - de porter au budget de fonctionnement, durant 10 ans, la somme de Fr. 17'000.- par année au titre d'amortissement,
- 4) - de financer cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h, du Règlement du Conseil communal et de porter au budget de fonctionnement les frais y relatifs.

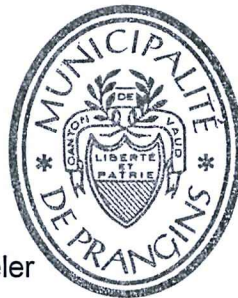
Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 1<sup>er</sup> décembre 2008, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



H.-R. Kappeler



Le Secrétaire



A. Zähringer